



COMITÉ SYNDICAL DU 27 JUIN 2026 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Anne-Pauline PRINCIPAUD-CORRE

DÉLIBÉRATION

CS 2026/49 Institutions et vie politique – Délégation de signature du/de la président(e) au directeur

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 27 juin 2026 à Carentan-les-Maraix (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 11 juin 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY, Pascal MARIE (pouvoir de Cédric NOUVELOT), Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (pouvoir de Martine LEMOINE), Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (pouvoir de Christèle CASTELEIN), Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

DUBOURG Guy (CC de la Baie du Cotentin), FLAMBARD Bertrand (CC de la Baie du Cotentin), GUÉGAN Jean-Pierre (Communauté Agglomération Saint-Lô Agglo), HÉBERT Anne (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Étaient présents :

AUBRI Pierre (Sainte-Mère-Église), CARPENTIER André (Millières – pouvoir de Michel HERVIEU), DESMARES Alexis (Isigny-sur-Mer – pouvoir de Benoît TUVÉE), FARINELLI Marie-Noëlle (Varenguebec – pouvoir de Patrice LAURENT), GASTEBOIS Guillaume (Isigny-sur-Mer), GOURGUECHON Emeline (Longueville – pouvoir de Audrey BEAUFILS), HUET Laurent (Saint-Sauveur-Villages – pouvoir de Hubert ANGOT), LAMOTTE Lucie (Picaucville – pouvoir de Martine TOURBOT), LELANDAIS Dominique (Carentan-les-Maraix), LERECULEY Joël (Gaignes-Mesnil Angot – pouvoir de Samuel HARDY), LEVAVASSEUR Jocelyne (Fresville – pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT), MALHOMME Patrice (Sainte-Marie-du-Mont), MARION Aurélien (Apperville), MAUDUIT Michel (Saint-Fromond), PRINCIPAUD-CORRE Anne-Pauline (Canville-la-Rocque – pouvoir de Nicolas DECAUMONT), QUENAUT Myriam (Gorges – pouvoir de Jean-Luc QUINETTE), REMON Didier (Beuzeville-la-Bastille), SCALLE Agnès (Baupte)

Étaient excusés :

avec voix consultative

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

CERVANTES David (CC Côte Ouest Centre Manche), LELAIDIER Jérôme (CC Isigny Omaha Intercom), LEPETIT Yann (Communauté d'Agglomération du Cotentin), élu(e) désigné(e) au Conseil Communautaire le 29 juin (CC Coutances Mer et Bocage)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

ANGOT Hubert (Saint-Sauveur-le-Vicomte), **BEAUFILS** Audrey (Gefosse-Fontenay), **CHANTELOUP** Marc (La Feuillie), **DECAUMONT** Nicolas (La Bonneville), **HARDY** Samuel (La Meauffe), **HÉROUT** Marie-Agnès (Carentan-les-Marais), **HERVIEU** Michel (Muneville-le-Bingard), **LAURENT** Patrice (La Haye), **MAUDUIT** Géraldine (Rémilly-les-Marais), **QUINETTE** Jean-Luc (Vesly), **TOURBOT** Martine (Orglandes), **TUVÉE** Benoît (Grandcamp-Maisy)

Pour les membres consultatifs

BARON Guillaume (Directeur de la DDTM de la Manche), **DOUTEZ** Hervé (Sous-préfet de Bayeux), **VAN DE MAELE** Philippe (Conservatoire du littoral), **HARDY** Jean-Louis (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 31 présents + 13 pouvoirs

Soit un quorum de 44 membres sur 58

CS 2026/49 Institutions et vie politique – Délégation de signature du/de la président(e) au directeur

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 et suivants,
Considérant la nécessité pour le Directeur de la structure de bénéficier d'une délégation de signature de la part du Comité syndical, en vue d'une gestion efficace et efficiente de la structure au quotidien,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Dans le souci de bonne gestion administrative et financière quotidienne du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, il est indispensable que le Directeur de la structure bénéficie d'une délégation de signature strictement encadrée de la part du Comité syndical à hauteur de 5 000 € TTC.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** délégation de signature au Directeur de tous les documents comptables (justificatifs de dépenses et de recettes) relatifs à l'exécution budgétaire dans la limite des crédits ouverts, de toutes les pièces relatives aux opérations en cours, de toutes les copies ou certifications de documents se rapportant à la gestion du syndicat mixte à hauteur de 5 000 € TTC ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 10 juillet 2026
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

**PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Onen-d'Orville
50500 CARENTAN-LES-MARAI
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr